



SP 1214

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

#OBJECTIFS ET PLANS D' ACTIONS

Programmes de prévention des risques professionnels

2018-2022

SOMMAIRE

édito

Réduire les risques prioritaires en entreprise

Risques chimiques	3
Chutes	4-15
Troubles musculosquelettiques	6
	10
	14

Proposer une offre de prévention par secteur d'activité

Aide à Domicile	16-27
Bois	18
BTP	20
Logistique & supply chain	22
Transport routier de marchandises	24
	26

Développer les coopérations pour démultiplier l'action de prévention

Formation initiale et continue	28-39
Prévention & performance	30
Risques psychosociaux	32
Grands comptes	34
TPE	36
	38

glossaire

42

édito

La convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (COG AT/MP) est la 4ème conclue entre l'État et la Cnam. Dans la continuité de la précédente, la priorisation des actions de prévention et le renforcement des partenariats sont réaffirmés.

En Rhône-Alpes, Monsieur Roché, président de la CRATMP (Commission Régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles) et Monsieur Lubrano, vice-président, reviennent sur les orientations de cette nouvelle COG.

Agir en priorité dans les entreprises et secteurs d'activité sinistrés, comment cela va-t-il se traduire pour les entreprises de la région ?

Accompagner les entreprises à forte sinistralité est en effet le cœur de métier de L'Assurance Maladie-Risques Professionnels. Accompagner individuellement mais aussi collectivement pour que les entreprises bénéficient de l'expérience et du soutien de leurs pairs, et aussi pour agir vers plus d'entreprises à la fois.

L'action du service Prévention se concentrera sur environ 2 000 entreprises ciblées représentant 35 % des dépenses, ce qui nécessitera de renforcer les partenariats avec les acteurs institutionnels de la prévention mais aussi les professionnels des secteurs d'activité concernés.

Les partenariats sont nécessaires au développement d'une culture de prévention. Comment vont-ils se renforcer ?

Les partenariats vont se renforcer par l'apparition de nouveaux acteurs qui s'associent aux actions de prévention des risques professionnels comme facteur de performance. La prévention devrait être davantage perçue comme un investissement rentable et non comme une dépense.

Par exemple, dans l'aide à domicile, plusieurs structures, soutenues par leurs fédérations, travaillent ensemble sur l'articulation entre amélioration de la qualité de service aux bénéficiaires et amélioration des conditions de travail des intervenants. Parties prenantes de ces secteurs d'activité, les Conseils départementaux, le Conseil régional ou encore l'ARS participent ainsi à ces projets.

Comment les partenaires sociaux participent-ils aux programmes de prévention ?

Les partenaires sociaux sont impliqués à plusieurs niveaux. Tout d'abord, en CRATMP, les grandes orientations stratégiques sont débattues dans l'objectif de trouver des consensus constructifs. Ensuite, dans les Comités techniques régionaux (CTR) et en commission, les partenaires sociaux soutiennent les actions de prévention primaire, par exemple en votant des incitations financières.

Ils sont également vigilants sur l'intégration de la prévention dans les nouvelles formes de travail (travailleurs détachés, indépendants...), dans les nouvelles activités (digitalisation des métiers, IA, e-commerce...), ou encore les nouveaux modes de production (BIM dans la construction, fabrication additive dans l'industrie...).

*M. Daniel Roché, président de la CRATMP
& M. José Lubrano, vice-président*

CONTINUITE ET APPROFONDISSEMENT DES PROGRAMMES DE PREVENTION POUR 2018-2022

Pour la seconde fois, une brochure présente les programmes de prévention mis en œuvre par la Carsat Rhône-Alpes. Pour chaque programme prioritaire, elle permet d'identifier le contexte et les enjeux, les objectifs du programme et la stratégie d'action, sans oublier les entreprises ciblées et les acteurs.

Yves Corvaisier, directeur de la Carsat Rhône-Alpes, souligne les orientations prioritaires du service Prévention des risques professionnels.

Que retenir-vous des orientations prioritaires de la nouvelle COG et comment se traduisent-elles en région ?

Cette nouvelle programmation est construite dans la continuité et l'approfondissement des précédentes et réaffirme la maîtrise de trois risques prioritaires :

- le risque chimique, avec le ciblage de quatre polluants : les émissions de moteur diesel, les poussières de bois, les fluides de coupes et l'amiante.
- les chutes de plain-pied et de hauteur qui représentent encore 25 % des accidents tous secteurs confondus,
- les troubles musculo squelettiques qui constituent 88 % des maladies professionnelles reconnues. Des actions spécifiques vers les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont aussi prévues.

Des programmes par secteurs d'activité permettent d'adapter l'offre de prévention à notre région :

- BTP : les actions vers les maîtres d'ouvrage continuent pour lutter contre les chutes de hauteur,
- aide à domicile : la coordination de l'ensemble des parties prenantes se traduit par des actions partenariales (Conseils départementaux, ARS...) et collectives (fédérations...)?
- logistique et la chaîne des produits frais : l'interdépendance des acteurs de la supply chain et le développement des plateformes dans le Nord Isère nécessitent de poursuivre les actions entreprises précédemment,
- transport routier de marchandises (TRM) : l'objectif sera de réduire les risques liés aux chargements / déchargements auprès des transporteurs et de leurs clients,

- bois : dans ce secteur nouveau, la prévention est à améliorer aussi bien dans les ateliers et que sur les chantiers de construction bois,
- prévention & performance est un programme qui expérimente la prise en compte de l'humain dans les démarches d'amélioration de la performance des entreprises. Des travaux sont menés dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'aide et soins à la personne ou encore du BTP.

Enfin, des programmes transverses permettent de démultiplier nos actions de prévention. Par exemple, l'intégration de la prévention dans les dispositifs de formation initiale et continue, le développement de l'offre de services aux TPE ou encore la structuration de l'offre en prévention des risques psychosociaux contribuent à cette démultiplication.

En quoi la hausse des budgets d'aides financières aux entreprises va-t-elle contribuer aux programmes de prévention ?

En 2019, le budget destiné à aider financièrement les entreprises en prévention atteindra un montant de 12 M d'Euros et sera environ du même ordre chaque année.

17 aides financières destinées aux TPE de moins de 50 salariés sont prévues. Réparties en 8 kits, elles soutiendront les entreprises de tous les secteurs d'activité ciblés par nos programmes de prévention : risque TMS et risque chimique, garage/réparation automobile, aide et soins à la personne, transport et logistique, BTP, hôtellerie & restauration, propreté et coiffure. Plafonnées à 25 000 €, elles permettent l'acquisition de matériel pour réduire les manutentions, limiter les expositions à des produits chimiques ou encore maîtriser le risque de chute. Des prestations de conseil ou de formation sont également finançables.

Pour les projets plus lourds comme la rénovation d'un atelier, le contrat de prévention pourra apporter jusqu'à 70 % de prise en charge sous certaines conditions. Il accompagne un projet global de prévention, portant sur l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise. Il aide à financer des installations et des dispositifs innovants (matériels, formations, conseil en organisation).

M. Yves Corvaisier,
Directeur général de la Carsat Rhône-Alpes

1

**Réduire les risques
prioritaires en entreprise**

Risques chimiques

Réduire l'exposition des salariés aux produits cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques



Contexte & enjeux

L'Assurance Maladie-Risques professionnels a défini ses priorités d'action 2018-2022 en s'appuyant sur les résultats de l'enquête Sumer 2010 et en lien avec les plans nationaux en cours (Plan cancer, Plan national santé et environnement, Plan santé travail). Parmi les 28 produits chimiques CMR recensés dans l'enquête, les salariés sont le plus souvent exposés à 8 produits : émissions de moteur diesel, fluides de coupe, poussières de bois, silice cristalline, formaldéhyde, plomb et ses dérivés, amiante et phtalates. Les mesures de protection contre ces produits ont progressé mais demeurent encore insuffisantes ou inadaptées.

En Rhône-Alpes, compte tenu du tissu socio-économique, la Carsat s'attachera plus particulièrement à développer une offre de prévention du risque chimique dans les secteurs de l'usinage des métaux, la seconde transformation du bois, les centres de contrôle technique et les ateliers d'entretien et de réparation de véhicules. L'action de ce programme s'étendra à l'ensemble des risques chimiques présents dans les établissements ciblés.

Chiffres clés

10 %

des salariés ont été exposés à au moins un produit chimique cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR) en 2010.

Sources : enquête Sumer.
Plus d'information : [Statistiques 2017 Carsat Rhône-Alpes](#)

Entreprises ciblées

Près de **400 entreprises**

- Usinage des métaux
- Seconde transformation du bois
- Centres de contrôle technique
- Ateliers d'entretien & de réparation de véhicules

Zoom

Les 4 polluants

Les fluides de coupe ont des propriétés de refroidissement ou de lubrification selon leur nature. Ces fluides sont composés de nombreuses substances chimiques dangereuses susceptibles de déclencher des affections cutanées et/ou respiratoires (aérosols), pouvant être reconnues comme maladies professionnelles.

Par ailleurs, au-delà des fluides de coupe, l'activité de la mécanique générale engendre des expositions pour les salariés à de nombreux autres agents chimiques dangereux ou CMR (solvants, émissions de poussières métalliques, hydrocarbures aromatiques polycycliques, produits lessiviels...).

Les poussières de bois émises lors des travaux d'usinage des bois (sciage, ponçage) peuvent causer des maladies professionnelles, telles lésions eczématiformes, conjonctivites ou encore affections respiratoires (rhinite, asthme, cancer des fosses nasales). Le dépôt répété de poussières dans les voies respiratoires supérieures peut être à l'origine de cancers naso-sinusiens, des dizaines d'années après l'exposition (une des 3 causes les plus importantes de cancers reconnus d'origine professionnelle après les cancers liés à l'amiante).

En plus de ce risque sur la santé, les poussières de bois et copeaux constituent un combustible susceptible de contribuer au développement d'un incendie et les poussières en suspension dans l'air peuvent provoquer des explosions.

Par ailleurs, certaines évolutions des métiers du bois conduisent les entreprises à développer des activités annexes à l'usinage, engendrant l'utilisation d'agents chimiques dangereux ou CMR (colles, peintures, vernis, produits de traitement du bois). Ces risques sont souvent sous-évalués par la profession.

L'exposition aux émissions de moteur diesel est l'exposition la plus fréquente à un agent chimique cancérogène sur le lieu de travail. Elle augmente les risques de cancers du poumon et favoriserait également la survenue de cancer de la vessie. Le CIRC (Centre international de Recherche sur le cancer) a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel comme cancérogènes avérés pour l'Homme (Groupe 1). En plus des effets cancérogènes sur le long terme, les particules peuvent être à l'origine de pathologies cardiovasculaires et respiratoires.

Dans les centres de contrôle technique, la procédure de vérification des véhicules enchaîne des cycles d'accélération et de décélération au cours desquels les émissions sont importantes. Les fumées se dispersent dans le local et sont donc inhalées par les salariés.

Dans les ateliers d'entretien et de réparation de véhicules, de multiples opérations de diagnostic et de mécanique sont réalisées avec le moteur en fonctionnement et exposent ainsi les salariés aux émissions des moteurs. D'autres risques chimiques sont également présents : carburants, dégraissants, fluides, soudage, peintures...

L'amiante, massivement utilisé en France jusqu'à son interdiction en 1997, est encore présent dans de nombreux bâtiments et équipements, et reste un problème majeur de santé au travail. Les travailleurs qui retirent de l'amiante ou réalisent des opérations de maintenance, de réparation ou d'entretien sur des matériaux amiantés sont exposés à l'inhalation de fibres d'amiante. Ces fibres peuvent se déposer au fond des poumons et provoquer des maladies respiratoires graves : plaques pleurales, cancers des poumons et de la plèvre (mésothéliome), fibroses (ou asbestose).

Ces maladies, survenant plusieurs années après le début de l'exposition, sont responsables chaque année de 3 à 4 000 maladies reconnues comme étant liées au travail. Il s'agit de la deuxième cause de maladies professionnelles et le nombre de décès par cancers imputables à l'amiante est toujours en hausse.



Objectifs du programme

Les principaux enjeux du programme Risques Chimiques Pros sont de rendre les entreprises autonomes dans leur évaluation du risque chimique et de leur faire supprimer, ou réduire au niveau le plus bas, l'exposition des salariés aux CMR.



Stratégie d'action

En Rhône-Alpes, le programme Risques Chimiques Pros consiste à :

- déployer progressivement la démarche d'évaluation du risque chimique en utilisant les outils existants et notamment **SEIRICH** (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques), de l'INRS et accompagner les entreprises vers la maîtrise des risques chimiques prioritaires identifiés lors de l'évaluation du risque chimique,
- supprimer les expositions des salariés aux CMR ou les réduire au niveau le plus bas techniquement possible,
- accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention du risque chimique, avec l'appui d'un site internet dédié. Dans les ateliers d'entretien et de réparation de véhicule, ainsi que pour les centres de contrôle technique, l'installation ou la rénovation d'équipement de captage sera soutenue par une **aide financière** « Airbonus » ouverte aux entreprises de moins de 50 salariés.
- améliorer la caractérisation et la prise en compte du risque amiante en participant au projet CARTO amiante. Ce projet partenarial (DGT, OPPBTP, INRS) a pour objectif d'établir une cartographie représentative de l'empoussièrement amiante dans les travaux d'entretien ou de maintenance les plus courants du BTP (sous-section 4). Le but est d'aider les entreprises à réaliser leur évaluation a priori du risque amiante et à rédiger leurs modes opératoires.

Une **aide financière** « Stop Amiante » permettra d'accompagner les entreprises de moins de 50 salariés dans l'achat d'équipement.

Acteurs

- laboratoire de chimie de la Carsat RA
- SIST (Service interentreprise de santé au travail)
- Organismes professionnels
- Centres techniques
- Prestataires
- INRS

Par ailleurs, le programme de prévention du risque d'inhalation des fumées de soudage en chaudronnerie sera poursuivi, en déployant les préconisations et retours d'expériences du précédent programme.

Enfin, la Carsat participera à la campagne d'estimation des expositions au manganèse lors des opérations de soudage, d'ébarbage et de meulage, dans les secteurs de la construction métallique et de la chaudronnerie. Cette campagne intégrera les nuisances physiques auxquelles ces opérateurs sont exposés (bruit, vibrations, rayonnements électromagnétiques, manque d'éclairage), grâce à une collaboration entre les laboratoires inter-régionaux de chimie de Rhône-Alpes (LICRA) et de mesures physiques d'Auvergne (CIMPA).



Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "**Risques chimiques**" sur carsat-ra.fr



Chutes

Réduire la fréquence et la gravité des chutes
en s'appuyant sur des standards de prévention



Contexte & enjeux

Chiffres clés

24 %

des AT sont liés
à des chutes
de plain-pied
ou de hauteur,
tous secteurs
confondus

Sources : Statistiques 2017
Carsat Rhône-Alpes

Depuis 2013, la fréquence des accidents du travail (AT) en région avoisine 33,9 accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés.

Tous secteurs d'activité confondus, les principales causes d'accidents du travail sont la manutention manuelle, à l'origine de la moitié des accidents, puis les chutes. Les chutes de hauteur représentent à elles seules 13 % des décès liés à un AT.

Des actions ont déjà visé à réduire les chutes de hauteur pour les salariés du BTP et de la construction en particulier. Un programme spécifique au BTP est poursuivi (cf page 22).

L'exploitation des données statistiques nationales a permis de repérer 7 autres secteurs d'activités impactés qui feront l'objet de ce programme.

Au-delà de ces secteurs retenus nationalement, et compte tenu de notre spécificité régionale, une action est également engagée auprès des domaines skiables (gestion de pistes et remontées mécaniques) dont l'indice de fréquence était de 98 en 2016.

Entreprises ciblées

- Hôtellerie Restauration
- Agro-alimentaire
- Grande distribution
- Nettoyage
- Transport routier de marchandises
- Logistique
- Industries métallurgiques



Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont de :

- mobiliser les acteurs concernés (entreprises, partenaires, préventeurs...) sur la problématique des pathologies liées aux chutes (hors BTP)
- apporter des outils de prévention d'accès simple et opérationnels
- transformer durablement la culture de prévention des risques de chutes des différents acteurs
- réduire le nombre et la gravité des AT liés aux chutes.

Les partenaires potentiels seront associés à la construction et au déploiement de l'offre. Cette offre viendra compléter celle proposée dans les programmes de prévention développés pour des secteurs d'activité ou par risque.

Pour les entreprises, l'objectif est de leur présenter une offre adaptée à leur problématique « chutes » et de leur permettre d'accéder facilement à une mise en œuvre simple de mesures de prévention.



Stratégie d'action

Le programme de prévention « chutes » se déroulera en 3 phases :

- En 2019, des analyses approfondies d'accidents de travail (environ 70) liés à des chutes de plain-pied ou de hauteur seront réalisées. Ces analyses se feront à partir d'un canevas national et seront orientées en priorité dans les secteurs les plus accidentogènes. Le cas échéant, des journées collectives seront proposées aux entreprises pour approfondir leurs réflexions sur les situations de travail à l'origine des chutes et enrichir leurs pistes de solutions.
- En 2020 et 2021, des standards de prévention seront déterminés à partir des principales causes d'accident et des mesures de prévention issues des analyses.
- En 2022, une campagne nationale de communication sera lancée pour sensibiliser l'ensemble des entreprises au risque de chutes et améliorer ainsi sa prise en compte dans les démarches de prévention.

Acteurs

- CCI
- SIST
- Branches professionnelles



Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "Chutes" sur carsat-ra.fr

Troubles musculosquelettiques

Mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS



Contexte & enjeux

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont la première cause de maladies professionnelles. Ils connaissent une baisse relative depuis 2012 en France et en Rhône-Alpes, mais ils représentent encore 88 % des maladies professionnelles indemnisées. 45 % de celles-ci entraînent des séquelles - incapacités permanentes.

Ces maladies et accidents coûtent cher à l'entreprise socialement et économiquement, du fait de l'absentéisme, de la désorganisation du travail, de la surcharge de travail pour ceux qui restent, de la baisse de performance, de la perte de qualité, de la nécessité d'adapter des postes et de la dégradation du climat social qu'ils engendrent.

Prévenir les TMS, c'est identifier, connaître et maîtriser les risques pour transformer durablement les conditions du travail.

Lancé en 2014, le programme TMS Pros a fait progresser la mise en œuvre effective d'une démarche de prévention des TMS dans un panel d'établissements ayant, sur ce risque, une sinistralité avérée. Fin 2018, plus de la moitié de la cible accompagnée a réalisé la totalité du parcours et doit maintenant poursuivre la démarche jusqu'à la transformation des situations de travail à risque.

Entreprises ciblées

Près de **900 entreprises** dont une centaine d'Ehpad
représentant **environ 30 %** des TMS indemnisés
+ de 8 000 ciblées nationalement

Pour 2019-2022, compte-tenu du nombre encore très important de maladies professionnelles dues aux TMS et des accidents du travail ayant comme conséquences des lombalgies, un nouveau programme TMS Pros se met en place. La cible intégrera de nouveaux établissements mais également des établissements déjà ciblés en 2014.

Les évolutions du nouveau programme devront permettre :

- d'améliorer l'offre de service, accessible à tous en valorisant les retours d'expériences
- de renforcer les synergies possibles avec les partenaires dont les services de santé au travail
- de favoriser une approche par secteur d'activité, en particulier pour les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR



Objectifs du programme

Le programme national TMS Pros 2019-2022 a pour objectif de continuer à réduire la sinistralité due aux TMS et aux AT ayant pour conséquence des lombalgies, en faisant progresser la mise en œuvre effective d'une démarche de prévention dans un panel d'entreprises ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

L'effectivité de l'action des établissements sera évaluée au travers de leur engagement dans une démarche de prévention, lors du parcours national proposé en 4 étapes :

- Etape 1** En quoi suis-je concerné par les TMS ?
- Etape 2** Par quoi commencer ?
- Etape 3** Comment agir ?
- Etape 4** Quels résultats pour mon entreprise ?

Pour faciliter la mise en œuvre de ce programme, comme pour le programme précédent, un site internet dédié www.tmspros.fr est disponible avec :

- une offre de service accessible à tous, qui précise pour chaque étape les points clés et qui met à disposition différents outils,
- un espace dédié aux entreprises ciblées pour qu'elles puissent répondre pour chaque étape à des questions et formaliser ainsi leur progression dans le parcours proposé,
- un outil de gestion permettant à la Carsat d'accéder aux informations renseignées par les entreprises ciblées et, éventuellement, les accompagner pour franchir certaines étapes du parcours.

Zoom

Ehpad

La prévention des risques professionnels sera ainsi intégrée au sein de la filière gérontologique :

- dans les projets de conception et/ou de rénovation des Ehpad,
- dans des établissements ciblés, en favorisant les actions multi-établissements via le renforcement de la prévention dans le management des organisations. Cette approche passe notamment par la montée en compétence des directions d'établissements et de ressources dédiées.

Ce projet pourra s'appuyer sur des coopérations avec différents acteurs du secteur : organisations professionnelles, financeurs, institutionnels, etc.



Stratégie d'action

Il s'agit de mettre à disposition des entreprises des démarches et des outils pour qu'elles s'engagent et transforment des situations de travail.

Afin de répondre aux différents besoins des entreprises, la Carsat renforcera ses actions visant à mettre en place des dispositifs d'accompagnements individuels et collectifs, par secteur d'activité, par territoire, pour les entreprises ayant plusieurs établissements.

En complément des interventions de la Carsat et des différents partenariats déjà existants avec des branches professionnelles, des services de santé au travail, des territoires, d'autres partenariats seront mis en place.

En lien avec les préventeurs de la Carsat, l'entreprise pourra faire appel aux prestataires en prévention des TMS inscrits sur la liste régionale (25 consultants en capacité d'accompagner des démarches de prévention des TMS). Elle pourra également former des dirigeants via la Carsat et des personnes ressource en prévention des

TMS, via les organismes de formation habilités nationalement par l'INRS (8 formateurs certifiés TMS dans 6 organismes régionaux).

Les établissements éligibles pourront bénéficier d'aides financières (de 30 à 70 %), pour réaliser un diagnostic et un plan d'actions, puis aider à l'acquisition de matériel.

Enfin, certaines entreprises pourront bénéficier d'une offre intégrée dans le cadre d'actions collectives proposant d'accompagner l'entreprise dans sa montée en compétence, dans la réalisation d'un diagnostic et la mise en œuvre d'actions d'amélioration des conditions de travail.

Acteurs

SIST, organismes professionnels, centres de formation..

Prestataires : consultants TMS (ergonomes) & formateurs





2

**Proposer une offre de prévention
par secteur d'activité**

Aide à domicile (AAD)

Concilier amélioration des conditions de travail des salariés et qualité de vie des bénéficiaires



Contexte & enjeux

Intervenir à domicile, dans l'intimité des personnes, se déplacer, gérer la relation avec les familles... le métier d'aide à domicile présente de nombreuses particularités à prendre en compte pour la prévention des risques professionnels. En Rhône-Alpes, les 19 780 salariés du secteur de l'aide à domicile sont parmi les plus touchés par les accidents du travail (manutentions, chutes) avec un indice de fréquence de 105,8 bien supérieur à l'indice régional toutes activités confondues (36,7 en 2017 pour 1 000 salariés). De plus, 96 % des maladies professionnelles sont des troubles musculosquelettiques (TMS). Au total, les journées de travail perdues représentent l'équivalent d'un salarié à temps plein, absent à l'année dans chaque structure. Le nombre et le niveau de dépendance des usagers augmentent et le secteur doit répondre à une politique du maintien à domicile renforcée, tout en rendant le métier plus attractif.

Face aux enjeux humains, de baisse de la sinistralité, de maîtrise des coûts liés aux indemnités journalières et de réduction de

l'absentéisme global, la profession, les structures et les institutions s'engagent avec la Carsat Rhône-Alpes dans un programme de prévention des risques professionnels.

Ce programme contribuera à améliorer la qualité de la prise en charge des aidés, ce qui impacte directement les conditions de travail du salarié.

Les travaux issus du précédent programme régional seront capitalisés, les démarches déjà engagées poursuivies et les outils existants déployés.

Entreprises ciblées

Structures d'aide à domicile
(code NAF 88.10.A)

Chiffres clés

Un indice
de fréquence
3 fois + élevé

que l'indice régional
tous secteurs confondus

Sources : Statistiques 2017
Carsat Rhône-Alpes



Objectifs du programme

Le programme s'adresse principalement aux structures privées associatives et aux structures privées commerciales. Ses objectifs consistent à :

- bâtir des relations partenariales avec les acteurs du secteur comme les financeurs. Des relations entre les différents acteurs ont été engagées lors de la précédente

programmation, il s'agit d'en poursuivre la construction en particulier avec les Conseils départementaux,

- améliorer la prise en compte de la prévention primaire dans ce secteur d'activité.



Acteurs

Conseils départementaux et Métropole de Lyon
SIST, Fédérations, UNA, ADMR, Adessadomicile... ,

Mutuelles, AG2R, ARS, SYNERPA, Aract, Direccte

Pour une offre de service partagée : une synergie au sein des services Action Sociale/ Risques Professionnels de la Carsat Rhône-Alpes



Stratégie d'action

Les partenariats avec les Conseils départementaux auront pour but d'intégrer la prévention des risques professionnels dans les conventions d'objectifs et de moyens qu'ils signent avec les structures, ainsi que dans les conventions de modernisation avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

De manière opérationnelle, ils pourront se décliner par :

- la désignation au sein de chaque service d'aide à domicile d'une personne-ressource en prévention des risques professionnels
- la prise en compte des risques professionnels lors de l'évaluation du besoin et l'élaboration du plan d'aide au bénéficiaire
- la formation et l'accompagnement des professionnels à la santé au travail.

Pour les structures, des actions collectives seront expérimentées afin d'inciter à la mise en place d'une organisation interne à chaque structure : meilleure planification du travail des intervenants au domicile, intégrant l'analyse des risques, formation continue des intervenants, des directeurs de structure/RH, des personnes ressources ...

La montée en compétences de ces dernières sera poursuivie et une animation en région du réseau des personnes formées pourra se mettre en place.

Au préalable, un travail de diagnostic pourra être mené à partir des problématiques de performance de l'entreprise : absentéisme, turnover, recrutement, fidélisation, difficultés dans les relations avec les familles de bénéficiaires. Les solutions seront co-construites avec les directions de ces structures.

L'acquisition de matériels ou encore de conseil et formation pourra être soutenue par une subvention notamment une aide financière pour les structures de moins de 50 salariés.

Le programme contribuera au déploiement de la politique de prévention des risques professionnels dans les réseaux de structures en région ou en inter-région. Il pourra s'appuyer sur les coordinations développées au national entre la Cnam et les ministères en charge de la dépendance et de la santé.

Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "Aide à Domicile" sur carsat-ra.fr



Construction bois

Améliorer la prévention dans les ateliers et sur les chantiers de construction bois



Entreprises ciblées

50 entreprises de charpente ou de menuiserie concernées par l'activité de construction bois.

Contexte & enjeux

Chiffres clés

Un indice de fréquence **près de 3 fois + élevé**

que l'indice régional tous secteurs confondus

Sources : Statistiques Bois 2017
Carsat Rhône-Alpes

Rhône-Alpes est la deuxième région en terme de surface forestière et troisième en terme de récolte de bois. 72 % du bois exploité est du bois d'œuvre (sciage, menuiserie, charpente, agencement...). Dans un contexte de concurrence accrue de l'étranger, les acteurs de la filière bois se mobilisent pour renforcer la compétitivité et l'innovation, créer de la valeur ajoutée et de l'emploi et valoriser la ressource forestière. Le bois bénéficie en outre d'une image porteuse de produit naturel et local, donc favorable au développement durable et à la réduction de l'empreinte carbone.

A côté de l'activité de charpente traditionnelle, se développent des marchés de construction de maisons à ossatures bois, voire d'immeubles

de grande hauteur. L'organisation du travail en atelier et sur chantier évolue et nécessite le développement de nouvelles compétences et qualifications (montage d'éléments préfabriqués, automatisation...).

Le secteur du bois génère près de 3 fois plus d'accidents du travail que la moyenne nationale. Ces accidents surviennent principalement lors de manutentions manuelles, d'utilisation de machines et outils portatifs ou encore de travaux en hauteur. Des troubles musculosquelettiques peuvent apparaître, reconnus comme maladies professionnelles, ainsi que certaines affections liées à l'inhalation des poussières de bois (cf programme Risques Chimiques).



Objectifs du programme

Le programme régional consiste à :

- faire progresser sur les champs de la sécurité et de la santé au travail, une cinquantaine d'entreprises ayant une activité « construction bois ». Une attention particulière sera portée à l'optimisation des démarches de prévention entre les ateliers de fabrication, les livraisons et les montages sur chantiers. Les retours d'expériences et les bonnes pratiques seront valorisés pour être partagés avec la profession.
- améliorer la prise en compte par la profession des aspects sécurité-santé au travail, en développant des partenariats avec les acteurs de l'activité « construction bois », puis avec toute la filière bois.



Stratégie d'action

50 établissements seront accompagnés. Ils ont été sélectionnés en fonction de leur activité principale de « construction bois », de leur sinistralité et de leur effectif compris entre 10 et 50 salariés.

La démarche consistera à réaliser un état des lieux initial dans chaque établissement, permettant à l'entreprise de définir un plan d'actions et de s'engager sur l'amélioration de situations de travail. Un état des lieux final permettra de mesurer les progrès réalisés en matière de sécurité et de santé. L'identification de freins ou de leviers fréquemment rencontrés pourra être partagée avec la profession.

Une **aide financière** spécifique au programme régional bois sera proposée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Une phase préalable d'approche et de mobilisation des

partenaires potentiels est menée dans le but de déployer des actions collectives (communication, capitalisation de bonnes pratiques, ...).

Acteurs

L'interprofession régionale FIBOIS AuRA et les 6 interprofessions départementales

MSA, ADEME, Ceribois...

SIST, OPPBTP, Chambre des métiers...

CAPEB, FFB (commission bois)



Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "[Construction Bois](#)" sur carsat-ra.fr



BTP

Prévenir les chutes dans la construction



Contexte & enjeux

Les statistiques en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) mettent en évidence que 25 % des AT sont dus à des chutes :

- Pour 13 % des chutes de plain-pied
- Pour 12 % des chutes de hauteur.

Malgré une amélioration constante, le secteur de la construction présente une sinistralité encore importante, non seulement dans le gros œuvre, mais aussi dans les entreprises **de charpente, d'isolation ou encore de montage structure métallique** où les salariés sont exposés au risque de chute de hauteur. En Rhône-Alpes, l'indice de fréquence s'élève à 114,6 dans les activités de couverture, alors que la moyenne dans le BTP se situe à 59,1 (données 2016). **Le domaine de la construction cumule plusieurs problématiques** de prévention : peu de mesures de prévention collectives, maîtres d'ouvrage peu conscients de leur rôle en matière de santé et sécurité des compagnons travaillant sur leurs chantiers, peu de moyens donnés au coordonnateur souvent désigné trop tardivement.

Pour autant, tous les acteurs de la construction ont un rôle à jouer pour améliorer la prévention des risques de chute, en particulier **les maîtres d'ouvrage**. En effet, les moyens dédiés à l'organisation des chantiers, la mise en commun de moyens, les accès ou encore le stockage des matériaux dépendent de la volonté du donneur d'ordre. Maître d'ouvrage public ou privé, la sécurité des hommes est aussi de sa responsabilité.

Lors de la précédente programmation, des mesures de prévention collectives ont commencé à être intégrées dans les pièces de marchés à titre expérimental (préconisations Scalp (Sécurisation des circulations, des accès et des livraisons à pied-d'œuvre) et Metah (Mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur)). Dans la continuité, le programme de prévention des chutes dans le BTP 2018-2022 étendra son action vers des maîtres d'ouvrages clés : bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, collectivités locales, ...

Chiffres clés

Un indice de fréquence près de **1,7 fois +** élevé

que l'indice régional tous secteurs confondus

Sources : Statistiques 2017
Carsat Rhône-Alpes

Entreprises ciblées

Les maîtres d'ouvrage, exploitants, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, collectivités locales, constructeurs de maisons individuelles...

Les entreprises des secteurs les plus accidentogènes, notamment celles travaillant pour ces maîtres d'ouvrage.



Objectifs du programme

Le programme a pour objectif de réduire la sinistralité liée aux chutes dans les entreprises travaillant pour des maîtres d'ouvrage ciblés, en intégrant dans les pièces de marchés des prescriptions sur l'organisation des chantiers. La prise en compte de la prévention dès l'élaboration des projets de construction devrait devenir une règle de l'art dans les années à venir pour les maîtres d'ouvrage, pour leurs équipes de maîtrise d'œuvre et pour les entreprises de réalisation.

Les objectifs stratégiques sont :

- inciter les maîtres d'ouvrage à demander aux

architectes et maîtres d'œuvre d'intégrer des mesures de prévention sur l'organisation et la mutualisation des moyens (livraisons, circulation, ...) dans les pièces écrites des marchés. Ces mesures peuvent s'appuyer sur Scalp, Metah et les recommandations R476 et R477 de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie).

- préparer les entreprises à répondre aux pièces des marchés sur la santé /sécurité et les inciter à les demander quand elles sont absentes. Au final, il s'agit de les encourager à utiliser les prestations mises en place comme la mutualisation de moyens.



Stratégie d'action

- Favoriser la prise en compte de la prévention dans les marchés publics et privés. Des opérations prototypes seront accompagnées avec des entreprises engagées.
- Améliorer la connaissance des maîtres d'ouvrage sur les bénéfices économiques et humains de la prévention. Conseil, formation, accompagnement constitueront une offre de services aux collaborateurs des maîtres d'ouvrage. Des actions de communication permettront de faire passer les messages de prévention et de les faire connaître.
- Promouvoir les garde-corps définitifs en toitures-terrasses pour les interventions ultérieures.
- Favoriser l'installation du Coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) dans l'organisation des projets de construction dès la conception.
- S'assurer de la prise en compte des préconisations sur les chantiers.
- Faciliter l'acquisition de matériels pour réduire les risques de chutes et les manutentions sur les chantiers par l'octroi **d'aides financières** aux entreprises de moins de 50 salariés.

Acteurs

L'OPPBTP, les SIST du BTP, la Direccte

Les organisations professionnelles :
FFB, CAPEB, FNTF, SCOP-BTP, USH, ESH, FPI, LCA-FFB, CNRACL, UMGO, EGF-BTP, LCA ...

Les relais : l'Ordre des architectes
Le SYNTEC, CSPS, GOC.sps / AFCCO / COPREC

Les fournisseurs du BTP

Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "[Chutes dans la construction](#)" sur carsat-ra.fr



Logistique & supply chain

Réduire les situations dangereuses dans les entrepôts, plateformes logistiques et la filière des produits frais



Contexte & enjeux

La logistique est une fonction transversale à toutes les entreprises qui regroupe l'ensemble des processus de conception et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

La région Auvergne Rhône-Alpes est la troisième région de France en matière d'activité logistique avec 195 000 salariés répertoriés en 2012. La première zone logistique terrestre de France est située en Nord Isère.

L'activité logistique est répartie entre une succession d'entités interdépendantes, parmi lesquelles les entrepôts et plateformes logistiques (EPL) qui jouent un rôle intermédiaire important entre le producteur et le client, mais constituent souvent une des variables d'ajustement pour respecter les engagements commerciaux (qualité/coût/délai) vis-à-vis du client final. Leur nombre est en augmentation constante avec une multitude de groupes prestataires nationaux et internationaux. La sinistralité dans ces établissements est plus de deux fois supérieure à l'indice de fréquence national tous secteurs confondus, avec une prépondérance des accidents du travail et maladies professionnelles liés aux manutentions (plus 80 %).

Le développement de plus en plus rapide du e-commerce vient ensuite bouleverser le paysage et induit de nouvelles problématiques : développement de nouveaux entrepôts aux périphéries des villes pour respecter la réduction drastique des délais de livraison, augmentation des surfaces de stockage, développement de la mécanisation/automatisation, difficultés de recrutement dans un contexte de faible attractivité des métiers, etc.

Enfin, parmi les activités de la logistique, celles associées à la filière des produits frais doivent faire face à de fortes contraintes organisationnelles liées notamment à des flux hypertendus, aux cadencements des commandes et à des problématiques de palettisations qui ont pour effet de dégrader la performance globale de la chaîne logistique : perte de compétitivité et d'attractivité, dégradation des conditions de travail, impacts environnementaux... Les difficultés rencontrées en matière de santé au travail sont alors appréhendées à l'échelle de la filière, par une approche centrée sur la qualité du service rendu et la coopération entre les acteurs : producteurs agroalimentaires, EPL, transporteurs et grande distribution. Cette approche initiée depuis 2014 par la Carsat Rhône-Alpes et le Pôle d'Intelligence Logistique (Pil'es) continue de se développer dans le cadre du projet « Perspectiv'Supply ».

Entreprises ciblées

Environ 50 entrepôts et plateformes logistiques relevant principalement des codes risques 631DA et EE ou codes NAF 5210A et B et représentant plus de 50 % des AT/MP

Projets de conception représentant de grands donneurs d'ordres et promoteurs immobiliers

Environ 30 structures volontaires de la filière des produits frais



Objectifs du programme

Le programme logistique 2018-2022 vise une transformation des pratiques des entreprises en s'appuyant sur deux approches complémentaires :

- l'amélioration de la prévention des risques professionnels dans les entrepôts et plateformes logistiques. Cet axe vise le déploiement de mesures concernant des situations dangereuses récurrentes et l'organisation de la prévention à court et moyen terme, en lien notamment avec les acteurs décisionnaires de proximité (directeurs d'établissements, responsables d'exploitation et gestionnaires de stock, référents hygiène sécurité

environnement, ...) et les directions techniques nationales pour la conception des nouveaux sites.

- la poursuite de l'action « Perspectiv'supply », pour la conforter et la déployer sur la filière logistique des produits frais dans la grande distribution. Elle se déroulera en région et en collaboration avec la Carsat Bretagne. Cet axe vise le déploiement de repères communs portés par la profession à moyen-long terme? en lien notamment avec les acteurs décisionnaires transversaux de la performance (directeur supply chain, acheteurs, marketing et commerce).



Stratégie d'action

L'axe 1 se déclinera sur les thématiques suivantes :

- l'accompagnement de projets de conception de nouveaux sites et la promotion des bonnes pratiques
- le suivi des sites les plus sinistrés pour améliorer l'organisation de la prévention et réduire les situations dangereuses récurrentes
- le développement d'actions / outils avec les partenaires de la profession
- une veille technologique et prospective sur le développement de la mécanisation et le e-commerce.

L'axe 2 s'inscrit dans la continuité du projet « Perspectiv'supply » sur les problématiques identifiées en matière de temporalité, de palettisation et d'emballages.

L'action des Carsat Rhône-Alpes et Bretagne sera portée en partenariat avec le Pôle d'Intelligence Logistique (Pil'es) et Bretagne Supply Chain avec :

- la poursuite des expérimentations et la production de livrables associés
- la formalisation d'engagements de la part des acteurs de la supply chain impliqués, notamment en matière de temporalité et de palettisation.
- l'animation d'une communauté élargie aux deux régions via les réseaux sociaux et une plateforme internet collaborative, pour toucher une cible élargie et susciter de nouveaux engagements.

Acteurs

- Pil'es, ASLOG, TLF, AFILOG, OPCO, AFT, FEDIMAG, FEVAD, FAPICS, Agences d'emploi, académies, etc.
- Direccte, Aract, Dreal, SIST
- Groupes logistiques, donneurs d'ordres et promoteurs immobiliers de la logistique,
- Carsat Bretagne, Bretagne Supply Chain, ANIA, FCD

Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "Logistique & supply chain" (bientôt disponible) sur carsat-ra.fr
- Site "Perspectiv'Supply"



Chiffres clés

Un indice de fréquence **2 fois + élevé**

que l'indice régional tous secteurs confondus

+ 25 % de sections d'établissements depuis 2015

Sources : Statistiques 2017 Carsat Rhône-Alpes

Transport Routier de Marchandises (TRM)

Réduire les risques liés au chargement/déchargement auprès des transporteurs et de leurs clients



Contexte & enjeux

Chiffres clés

Un indice de fréquence

2,5 fois +
élevé

que l'indice régional
tous secteurs confondus

Sources : Statistiques TRM 2017
Carsat Rhône-Alpes

Le secteur du transport routier de marchandises subit régulièrement des turbulences (concurrence des pays de l'Est, projets de nouvelles taxes...) qui entraînent une évolution rapide des organisations. Les nouveaux modes de production (zéro stock, juste à temps...) et d'achat (internet) ont fait évoluer le métier de conducteur d'avaleur de kilomètres vers celui de chauffeur-livreur ; la gestion du dernier kilomètre va engendrer de nouveaux défis pour les entreprises et des contraintes nouvelles pour les salariés.

Les risques ont aussi évolué puisque les accidents routiers, même s'ils restent graves notamment pour les autres usagers de la route, ne représentent que 5 % des accidents du travail avec arrêt dans ce secteur d'activité. Blessures lors de manutentions manuelles et chutes de hauteur et de plain-pied sont les principales causes d'accidents qu'enregistre la profession. L'essentiel de ces accidents surviennent lors des opérations de déchargement (livraison) chez les clients.

Le secteur est marqué par une sinistralité supérieure à la plupart des activités tous secteurs confondus. Le TRM enregistre en région Auvergne Rhône-Alpes un indice de fréquence supérieur à l'indice national, principalement pour la tranche d'établissements employant plus de 50 salariés.

Etablissements ciblés

Entreprises de transports routiers de fret interurbain (code APE4941A) et de proximité (code APE4941B) plus particulièrement les activités utilisant des véhicules de plus de 3,5T et pour lesquelles les conducteurs manutentionnent la marchandise manuellement ou à l'aide de transpalettes



Objectifs du programme

- Mettre en place, dans les entreprises de TRM, une organisation de prévention pérenne permettant entre autres de traiter les principaux problèmes rencontrés chez les clients en s'appuyant sur les partenaires pour les PME-TPE
- Améliorer les conditions d'accueil et de chargement/déchargement chez les clients en repérant des situations critiques par diverses sources d'information

(écoute marketing des transporteurs, les informations recueillies auprès des directions et salariés lors des interventions en entreprise...)

- Prévenir la désinsertion professionnelle en établissant des synergies avec les acteurs (Cap emploi, Sameth, Agefiph, services de santé au travail, Service social des Carsat ...)



Stratégie d'action

- Dans une cible d'entreprises ayant pour activité principale le « cargo » ou le « frigo », développer l'organisation de la prévention en accompagnant les établissements dans un diagnostic initial et la mise en œuvre d'un plan d'actions.
- En s'appuyant notamment sur les partenariats développés lors de l'action nationale TPE TRM 2014-2017, étendre l'accompagnement aux établissements volontaires, par le biais d'une [aide financière](#) pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- Repérer les situations difficiles ou dangereuses récurrentes rencontrées lors des chargements ou des livraisons et capitaliser les bonnes pratiques ayant pu être mises en place pour améliorer ces situations
- Intervenir auprès des spécialistes du maintien dans l'emploi pour les inciter à utiliser l'outil développé spécifiquement pour aider à l'aménagement de postes des conducteurs routiers atteints de restrictions.

Acteurs

Carsat Auvergne

Fédérations professionnelles :
FNTR, TLF

OPCO transport et services,
Organismes de Formation

Cap-Emploi, Agefiph, SIST



Pour en savoir + & suivre le programme

- Page "[Transport routier de marchandises](#)" sur carsat-ra.fr





3

**Développer les coopérations
pour démultiplier l'action
de prévention**

Formation initiale & continue

Renforcer la place de la prévention des risques professionnels dans les différents dispositifs de formation



Contexte & enjeux

Chiffres clés

450

organismes de formation &

250

entreprises,

habilités à dispenser les formations de l'Assurance Maladie-Risques professionnels

Compte-tenu de la forte sinistralité des nouveaux embauchés et des nouvelles modalités d'organisation du travail, la Carsat Rhône-Alpes a engagé depuis plusieurs années des actions visant à favoriser la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la formation initiale et la formation continue.

Ces actions ont pour finalité :

- de renforcer les compétences des salariés et dirigeants, actuels et futurs, en prévention des risques professionnels
- de capitaliser l'expérience acquise par la branche accident du travail et maladie professionnelle pour :
 - renforcer la place de la santé et de la sécurité au travail dans les dispositifs d'enseignement supérieur et professionnel,
 - proposer aux entreprises une offre de formation continue à la prévention des risques professionnels.

En région, des partenariats ont été noués avec les acteurs de la formation :

- les trois académies (Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble), l'INRS et les Carsat Auvergne et Rhône-Alpes,
- les Centres de formation d'apprentis de la métallurgie, l'UIMM ARA (Union des industries des métiers de la métallurgie Auvergne Rhône-Alpes), et les Carsat Auvergne et Rhône-Alpes.

Ces partenariats ont fait l'objet d'une évaluation qui confirme leur pertinence. En effet, l'étude épidémiologique menée par l'INRS auprès de jeunes élèves et apprentis entrant dans la vie active a démontré que les jeunes formés en santé et sécurité au travail (S&ST) ont moins d'accidents.

De plus, les travaux réalisés pour l'enseignement supérieur avec l'Agera (Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes Auvergne) et des organismes de formation continue, dans le cadre du projet partenarial Elence, ont également permis de formaliser des repères et des outils pour intégrer la prévention des risques dans les enseignements.

Entreprises ciblées

Centres de formation d'apprentis, lycées professionnels, en particulier métallurgie, logistique, BTP, réparation automobile et transports routiers de marchandises, aide à la personne, maintenance industrielle, métiers de l'énergie du bâtiment

Grandes écoles d'Auvergne Rhône-Alpes

Organismes de formation continue



Objectifs du programme

- Dans l'enseignement professionnel public, privé et en CFA : favoriser l'émergence et la réalisation de projets pédagogiques de formation à la prévention des risques professionnels impliquant les élèves, un établissement ou une filière professionnelle.
- Dans l'enseignement supérieur : accompagner la montée en compétence des établissements d'enseignement, pour améliorer l'intégration des

principes de prévention dans la formation de leurs étudiants.

- Dans le cadre de la formation continue : poursuivre les actions visant à déployer une offre de formation continue à la prévention des risques professionnels de qualité et auprès du plus grand nombre d'entreprises.



Stratégie d'action

Pour l'enseignement professionnel public, privé et en CFA :

- formation et transferts de compétences vers les enseignants de CAP/BEP et Bac Pro avec les académies de Grenoble et Lyon dans des secteurs d'activité prioritaires (logistique, BTP, restauration, aide à la personne, maintenance industrielle, métiers de l'énergie du bâtiment, ...)
- contribution à la mise en œuvre des démarches TutoPrev/Pédagogie et Accueil, outils de sensibilisation des apprentis et des nouveaux embauchés
- soutien à la mise en œuvre de projets pédagogiques intégrant la santé et sécurité au travail, réalisés par les établissements.

Pour l'enseignement supérieur, en partenariat avec l'Agera et en lien avec le réseau Anact-Aract :

- accompagnement individuel et collectif d'établissements à l'aide d'un réseau ressources
- poursuite de la mise en place du réseau ressources et de sa montée en compétences
- mise en œuvre et enrichissement des repères et des outils formalisés lors de la précédente programmation.

Pour la formation continue :

- optimisation du processus d'habilitation des organismes de formation
- établissement et réalisation d'un plan de contrôle des organismes de formation habilités
- enrichissement de l'offre de formation, en cohérence avec les priorités de la programmation
- poursuite de l'animation des réseaux des organismes de formation et des entreprises habilités, en élargissant les actions à l'ensemble des dispositifs de formation
- communication sur l'offre de formation l'Assurance Maladie-Risques professionnels auprès des entreprises et des partenaires.

Acteurs

Agera, Rectorats de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, UIMM ARA, INRS, Carsat Auvergne, Aract, Anact, organismes de formation et entreprises habilités...



Pour en savoir + & suivre le programme

◦ Page "Se former" à la prévention des risques professionnels sur carsat-ra.fr



Prévention & performance

Développer la prise en compte de l'humain dans les démarches d'amélioration de la performance des entreprises



Contexte & enjeux

Dans un monde économique en forte mutation (robotisation, digitalisation, agilité, entreprise 4.0, industrie du futur ...), les enjeux de performance et leurs modèles associés s'imposent aux entreprises. Dans l'orientation des politiques publiques à destination des entreprises, les questions de compétitivité et d'emploi sont devenues centrales.

Mais qu'en est-il en termes de santé au travail ?

Il a été constaté que les démarches de performance (excellence opérationnelle, lean,...) menées en entreprises intégraient difficilement les enjeux de santé et pouvaient même conduire à dégrader les conditions de travail. Cela se traduit par une augmentation de la sinistralité, des risques psychosociaux, des troubles musculosquelettiques, de la désinsertion professionnelle et de la précarité sociale.

La branche accident du travail et maladie professionnelle en tant qu'assureur social est reconnue comme acteur « engagé et agissant » auprès des entreprises. En développant collectivement des programmes innovants, elle apporte des réponses adaptées aux nouveaux défis des entreprises.

Dans ce contexte, la Carsat Rhône-Alpes renforce son engagement dans des actions collectives visant à favoriser les transformations organisationnelles des entreprises, en plaçant l'humain au cœur de leur développement, et ce dans l'objectif de transformer des situations de travail.

Etablissements cibles

2 actions collectives territoriales pour une quinzaine d'entreprises

5 actions collectives sectorielles pour une cinquantaine d'entreprises

- Agroalimentaire en lien avec TMS pros
- BTP en lien avec le programme - Chutes BTP
- AAD en lien avec l'expérimentation nationale AAD et TMS Pros
- Ehpad en lien avec TMS Pros
- Filière Distribution-Transport-Logistique-Agroalimentaire en lien avec le programme logistique et TMS Pros



Objectifs du programme

Le programme Prévention & performance de la Carsat Rhône-Alpes a pour objectifs de :

- consolider et rendre pérenne une offre de service « Prévention & performance » pour les entreprises
- renforcer l'intégration de la santé au travail dans les pratiques des acteurs engagés dans les démarches d'amélioration de la performance au sein des entreprises
- transférer des repères en santé au travail auprès des acteurs relais et ressources en charge d'accompagner les entreprises dans le développement de leur performance
- poursuivre le déploiement en capitalisant, évaluant et communiquant sur les actions réalisées.



Stratégie d'action

- Déployer des actions collectives partenariales vers de nouveaux secteurs d'activités stratégiques : aide à domicile, Ehpad, BTP ...
- Expérimenter la mise en œuvre de deux actions collectives territoriales avec des entreprises affectées par les TMS et intéressées par l'approche Prévention & performance
- Expérimenter en partenariat de nouvelles modalités de déploiement Prévention & performance vers les entreprises, en poursuivant l'innovation dans le cadre de projets déjà engagés : Perspectiv/Supply, agroalimentaire, enseignement supérieur, Elence
- Partager les innovations développées avec des entreprises rhônalpines pour enrichir le programme national expérimental Prévention & performance, notamment en termes d'ingénierie, de montage partenarial et de transfert de compétences.

Acteurs

Partenaires branche AT/MP :
Cnam, INRS, Eurogip, autres Carsat (Auvergne, Normandie, Bretagne, Aquitaine, Centre-Ouest, Guadeloupe)

Partenaires Institutionnels : Direccte, Conseil Régional, Anact, Aract Aura, ARS, conseils départementaux, OPPBTP

Partenaires sectoriels : Arag, Piles, Scop BTP

Partenaires formation : Agera, Ecam Expert, Organismes de formation

Autres partenaires : Apicil, Thésame, CCI ...

Pour en savoir + & suivre le programme

Page "Prévention & performance" (bientôt disponible) sur carsat-ra.fr



Risques psychosociaux (RPS)

Enrichir et structurer l'offre de service régionale en prévention des RPS



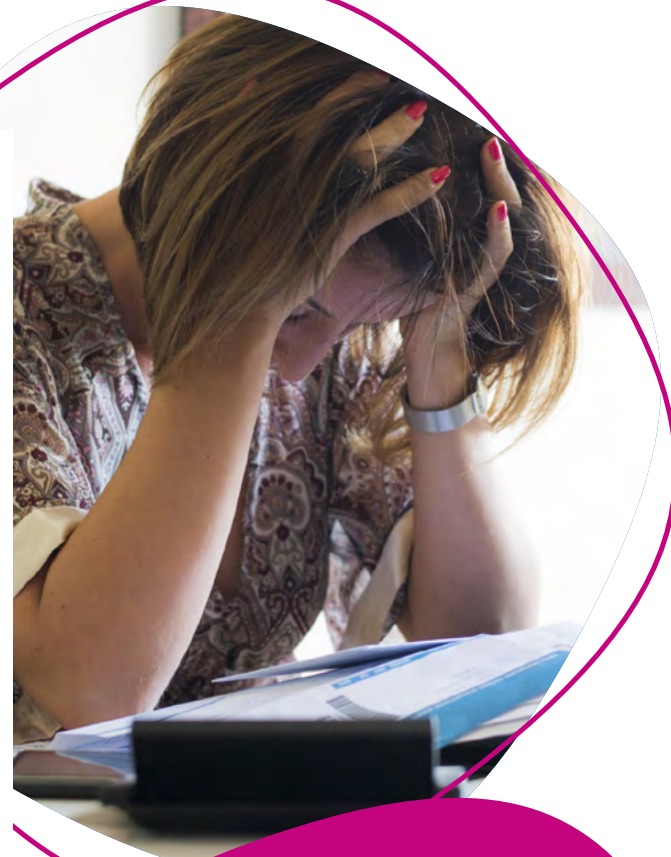
Contexte & enjeux

Les facteurs à l'origine des RPS sont aujourd'hui connus, explorés, mis en évidence par des travaux convergents. L'exposition à ces facteurs de RPS, à l'origine de situations de travail dégradées, peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs ou d'épuisement professionnel communément appelé burnout.

Depuis bientôt 10 ans, les RPS ont fait l'objet de nombreuses actions de prévention coordonnées (Programmes de prévention de la Cnam, Plan Santé Travail 2 et 3....). Ces actions ont permis, d'une part, de sensibiliser et d'améliorer les connaissances des acteurs de la prévention en entreprise sur les RPS, d'autre part, de promouvoir des démarches et méthodes pour prévenir et agir contre ces risques à leur source.

Cependant, l'offre de service disponible en matière de risques psychosociaux reste assez hétérogène au niveau national comme au niveau local.

De plus, malgré des avancées et en dépit des outils développés et des formations dispensées, les entreprises éprouvent des difficultés à passer du diagnostic à l'action.



Etablissements ciblés

Entreprises ciblées par d'autres programmes et concernées par les RPS : Secteur de l'aide et soin à la personne, en établissement comme à domicile

Entreprises ciblées par le programme TMS pros, les RPS étant un facteur d'apparition de TMS.



Objectifs du programme

Le projet consiste à enrichir et structurer une offre de service à destination des entreprises. Cette offre devra être adaptée à différentes typologies d'entreprises (taille, secteur d'activité, maturité dans la démarche...).

Le programme RPS vise à :

- poursuivre l'homogénéisation de l'offre de service sur l'accompagnement des entreprises par des consultants spécialisés en RPS,
- améliorer et compléter l'offre existante afin de favoriser le passage du diagnostic à l'action.



Stratégie d'action

- accompagner des entreprises par des consultants spécialisés en RPS
Les modalités de référencement des consultants RPS seront définies nationalement pour pouvoir avoir une approche homogène sur l'ensemble du territoire. Une animation du réseau de ces consultants pourra continuer à être assurée par la branche AT/MP et ses partenaires.
- améliorer nos outils et nos dispositifs de formation continue
Nos outils et nos dispositifs de formation continue des acteurs de la prévention et des salariés dans l'entreprise seront questionnés, améliorés et complétés en conséquence.
- capitaliser et déployer les bonnes pratiques
Le programme ciblera également des situations de travail, voire des secteurs d'activité, où il est envisageable de déployer des mesures de prévention « éprouvées » ou à concevoir.
Des démarches/actions exemplaires seront identifiées et valorisées nationalement pour permettre de sensibiliser et de diffuser le plus largement possible les bonnes pratiques.
En cohérence avec les autres priorités de la branche AT/MP, une action spécifique pour cibler le secteur des Ehpad.
- innover en matière de prévention des RPS
Un travail spécifique sera mené par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, avec l'appui de l'INRS et en partenariat avec l'Anact afin d'explorer des démarches innovantes en matière de prévention des risques psychosociaux, en cohérence avec les démarches de qualité de vie au travail.

Acteurs

national : Anact, INRS

local : acteurs institutionnels de la santé au travail : Direccte, Carsat, Aract, SIST



Pour en savoir + & suivre le programme

Page "Risques Psychosociaux" sur carsat-ra.fr



Grands comptes

Coordonner nos stratégies d'actions auprès de grandes entreprises



Contexte & enjeux

Depuis notre fonctionnement par programme, les préventeurs des Carsat sont amenés à intervenir dans des établissements d'un même groupe, implantés dans toute la France. Ce fonctionnement induit nécessairement une bonne coordination, qui se traduit par une offre de service pour les grands comptes.

Des entreprises présentant les caractéristiques suivantes seront ainsi concernées :

- effectif national > 2000 salariés
- plus de 10 établissements
- implantées dans au moins 2 caisses
- particulièrement engagées dans TMS Pros.

Le programme s'appuie sur une approche sectorielle favorable à la mise en place d'une dynamique de coordination sur l'ensemble du territoire. Sont ciblés en particulier les secteurs de la grande distribution, du bricolage, de la restauration, de la viande/volaille, de la propreté, de l'industrie automobile et aéronautique, de l'industrie des équipements électriques, de l'aide et soin à la personne, de la logistique, du transport de voyageurs et de la distribution de courriers et publicités.

Chiffres clés

40

grands comptes nationaux

4

gérés en Rhône-Alpes

Entreprises ciblées

La Carsat Rhône-Alpes interlocuteur privilégié pour 4 entreprises des secteurs suivants : propreté, grande distribution et logistique



Objectifs & Stratégie d'action

En matière de prévention, pour les 40 grands comptes ciblés, les objectifs sont :

- de conseiller sur la mise en place et la pérennisation d'une organisation de la prévention,
- d'accompagner la mise en œuvre des actions de prévention, en lien avec le programme national TMS Pros, en s'appuyant sur le siège social pour agir dans l'ensemble des établissements.

Pour chaque grand compte, un interlocuteur unique est désigné au sein de la branche AT/MP. Il facilite les relations entre l'Assurance Maladie- Risques professionnels et le siège social, et coordonne l'action des préventeurs qui suivent les différents établissements en région.

Acteurs

Les professions liées aux secteurs d'activité concernés

Un interlocuteur unique Assurance Maladie-Risques professionnels

Services Tarification / Prévention

TPE

Inciter les TPE à la prévention par une tarification & une offre de services adaptée



Contexte & enjeux

Chiffres clés

35

offres métiers

3

développées en Rhône-Alpes dans le secteur de la propreté, du bois et de la plasturgie

4,9 millions de personnes travaillent dans des entreprises de moins 20 salariés où la sinistralité reste importante et la diffusion des actions de prévention encore faible.

Lors de la précédente programmation, quatre secteurs dont la sinistralité se démarquait ont été accompagnés : garages, maçons, transports routier de marchandises et restauration. Une offre de prévention comprenant un outil d'évaluation des risques, des brochures techniques ou encore une [aide financière](#) a été déployée en s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs clés de ces secteurs.

Pour ce nouveau programme 2018-2022, les entreprises de 35 métiers différents bénéficieront d'une offre en prévention. Ces métiers ont été choisis en fonction de plusieurs critères : le nombre de TPE qu'ils représentent, leur sinistralité et le nombre d'entreprises récidivistes. Au total, ces métiers représentent plus de 75 % des accidents de travail survenus dans les TPE.

Cinq grands secteurs sont concernés :

- BTP/Bois : gros et second œuvre, travaux publics, métiers du bois et de l'ameublement
- Restauration, hôtellerie, commerces : commerces alimentation générale, commerces alimentaire et non alimentaire (gros et détail), restauration (traditionnelle et rapide), hôtellerie
- Métallurgie, Plasturgie : traitement et revêtement des métaux, mécanique industrielle, chaudronnerie, réparation et commerce automobile, plasturgie...
- Transports et environnement : collecte et tri des déchets, transports routiers de marchandises et de voyageurs, déménagement, ambulances, messagerie, frets express...
- Services : coiffure et esthétique, nettoyage, aide à domicile, vétérinaire, ...



Objectifs & Stratégie d'action

Les objectifs du programme TPE consistent d'une part, à inciter plus fortement les entreprises à la prévention par un mode de tarification spécifique et d'autre part, à mettre à leur disposition une offre de prévention :

- le dispositif « Prime-Signal » sera mis en place sur les quatre secteurs de la précédente programmation avant d'être généralisé à l'ensemble des TPE. La prime encouragera la diminution du risque, par une baisse de la cotisation accident du travail-maladie professionnelle. Le signal incitera les entreprises avec une sinistralité récurrente à agir en prévention par une hausse de leur cotisation, accompagnée de conseils/préconisations d'actions de prévention.
- l'offre de prévention sera proposée à deux niveaux :
 - au niveau interprofessionnel pour informer les TPE sur leurs obligations réglementaires et les orienter vers les offres de la branche AT/MP et celles de nos partenaires,
 - au niveau sectoriel avec la création d'offres spécifiques par métier.

Acteurs

INRS

Organismes professionnels, centres techniques ...

Chambres consulaires, experts comptables ...

Entreprises ciblées

La Carsat Rhône-Alpes développera l'offre en prévention pour trois secteurs : bois, plasturgie et propreté



Carsat Rhône-Alpes • Programmes de prévention des risques professionnels 2018-2022

glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AFCO-COPREC	fédération des associations des coordonnateurs santé, sécurité et protection de la santé
AFS	Aide financière
AFTRAL	Formation continue et initiale Transports Logistique
AGEFIPH	Association pour la GEstion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AGERA	Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANIA	Association Nationale des Industries Agroalimentaires
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail
ARACT	Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARAG	Auvergne Rhône-Alpes Gourmand
ARS	Agence Régionale de Santé
ASLOG	association française pour la logistique
AT/MP	Accident du Travail / Maladie Professionnelle
Branche AT/MP	La branche Accident du Travail / Maladie Professionnelle de la Sécurité Sociale
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CACERPT PREV	Protection Sociale du Transport
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CATMP	Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEPPRAL	Coordination pour l'évaluation des pratiques professionnelles en santé en Rhône-Alpes
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CMR	Cancérogène Mutagène Toxique pour la Reproduction
CMRA	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNPA	Conseil National des Professions de l'Automobile
CNRA	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRATMP	Commission Régionale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
CSPS	Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé
CTN	Comité Technique National
CTR	Comité Technique Régional
DIRECCTE	Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DP	Délégué du Personnel
DREAL	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ECAM	Ecole Catholique des Arts et Métiers
EGF-BTP	Entreprises Générales de France – Bâtiment Travaux Publics
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESH	Entreprise Sociale pour l'Habitat
EUROGIP	observatoire et centre de ressources sur les questions relatives à l'assurance et à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan international, et plus particulièrement européen
FAPICS	association française de supply chain management
FBTP	Fédération du Bâtiment et Travaux Publics
FCD	Fédération du Commerce et de la Distribution
FEDIMAG	Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'Etat
FEHAP	Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne

FEVAD	fédération du e-commerce et de la vente à distance
FFB	Fédération française du Bâtiment
FHP	Fédération de l'Hospitalisation Privée
FNTR	Fédération Nationale du Transport Routier
FPI	Fédération des Promoteurs Immobiliers
FRTP	Fédération Régionale des Travaux Publics
GNFA	Groupement National pour la Formation Automobile
INDICE DE FRÉQUENCE	nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés. L'indice régional est de 36, tout secteur confondus
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
IRP	Instance Représentative du Personnel
ISARA	Ecole d'Ingénieurs en Alimentation Agriculture Environnement et Développement Rural
IUMT	Institut Universitaire de Médecine du Travail
LCA	Les Constructeurs Aménageurs
MCA	Matériau Contenant de l'Amiante
METAH	Mutualisation des équipements de travail et d'accès en hauteur
MOA	Maîtres d'ouvrage
MOE	Maîtres d'œuvre
NOVALIM	Technopôle des professionnels de l'Alimentation
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OPPBTP	Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PIL'ES	Pôle d'Intelligence Logistique
PRST3	Plan Régional de Santé au Travail 3
QVT	Qualité de Vie au Travail
RH	Ressources Humaines
RPS	Risques Psychosociaux
RSI	Régime Social des Indépendants
SCALP	Sécurisation des circulations, des accès et livraison à pied d'œuvre
SCOP-BTP	fédération des sociétés coopératives du BTP
SIST	Service Interentreprises de Santé au Travail
SST	Santé-Sécurité au Travail
SYNERPA	Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées
SYNTEC	la Fédération Syntec regroupe dans ses syndicats constitutifs plus de 3 000 groupes et sociétés françaises spécialisés dans les domaines de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle, de l'Événement
THESAME	Réseau technologique pour les entreprises en mécatronique, productique et management de l'innovation
TLF	Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France
TMS	Troubles Musculosquelettiques
TRM	Transport Routier de Marchandises
UDIMERA	organisme collecteur agréé pour la métallurgie et les industries connexes en Rhône-Alpes
UIMM	Union des Industries des Métiers de la Métallurgie
UMF	Union des Maisons Françaises
UMGO	Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre
UNA	Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles
UPA	Union Professionnelle Artisanale
USH	Union Sociale pour l'Habitat



Carsat Rhône-Alpes
Sous-direction de la Prévention des risques professionnels
26, rue d'Aubigny
69436 LYON CEDEX 03



preventionrp@carsat-ra.fr
04 72 91 96 96



www.carsat-ra.fr
 ***@Carsat_RA***
 ***Carsat Rhône Alpes***